DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13450-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil Municipal du 17 novembre 2026 – délibération n°2026-132/11-20

OBJET : Rapport annuel d'activité 2025 du SIGEIF

Le Conseil Municipal,

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.39
Vu le rapport annuel d'activité 2025 du SIGEIF,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 9 novembre 2026,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal prenne acte du rapport annuel d'activité 2025 du SIGEIF.

Entendu l'exposé de Monsieur Gabriel GREZE, adjoint au maire délégué à l'état civil, à l'habitat et au logement, à la mémoire et aux anciens combattants,

DÉLIBÈRE

Article 1er
PREND ACTE du rapport d'activité 2025 du SIGEIF

Article 2 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13450-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026